

## DOSSIER DE PRESSE

### *Inauguration de la Maison des femmes Au Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse*



En présence de Madame la Directrice Générale de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, du Préfet de l'Ain et de la Vice-Présidente du Conseil Départemental, le Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse (CHB) a inauguré, Mardi 09 décembre 2025, la Maison des femmes. Plus d'une centaine de professionnels de la santé, d'institutionnels et d'associations étaient présents pour découvrir ce lieu de ressources dédié à l'accueil des femmes victimes de violences.

A cette occasion, la convention relative à *la participation des associations spécialisées au dispositif sanitaire dédié à la prise en charge des femmes victimes de violences au Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse, dénommé Maison des femmes Chrysalide*, a été signée entre les 3 associations intervenant à la Maison des femmes – AVEMA, CIDFF et Couples&Familles – le Centre Hospitalier Bourg-en-Bresse, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et la Préfecture.

#### Sommaire

Une prise en charge pluridisciplinaire au Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse pour les femmes victimes de violences.....	2
Le projet .....	2
L'équipe .....	3
Le parcours de soins .....	3
Un centre de ressources pour les professionnels de santé .....	4
Des encouragements à solliciter la Maison des femmes par tous.....	4
Des formations pour sensibiliser.....	5
La Maison des femmes <i>Chrysalide</i> en images .....	6
Les acteurs du territoire mobilisés et coordonnés.....	7

## Une prise en charge pluridisciplinaire au Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse pour les femmes victimes de violences

La Maison des femmes de Bourg-en-Bresse est un lieu de suivi et d'accompagnement dédié aux femmes qui vivent ou ont vécu des violences (violences conjugales, intrafamiliale, violences sexuelles...actuelles ou anciennes) en s'appuyant sur une prise en charge médico-psycho-sociale ; conformément à la définition de la Convention d'Istanbul (2011) pour qualifier la violence « *tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre d'anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime.* »

La Maison des femmes s'inscrit dans le maillage des acteurs départementaux pour la prise en charge des femmes victimes de violences. Elle contribue à renforcer les passerelles entre les services hospitaliers et les structures d'accompagnement présentes sur le bassin de vie burgien.

Discrétion et confidentialité sont les maîtres-mots pour garantir une relation de confiance entre l'équipe de la Maison des femmes et la patiente. Selon sa situation et sa temporalité, il lui sera proposé un point :

- Médicale (recueil des antécédents, mise à jour de dépistages, prescription de contraception, aide au suivi de pathologies nécessitant l'intervention de spécialistes)
- Psychologique (évaluation, suivi, orientation)
- Sociale

Depuis son ouverture jusqu'à ce jour, la Maison des femmes Chrysalide a accompagné 88 femmes victimes de violences.

### Le projet

La Maison des femmes est une structure adossée au Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse sous forme d'une unité fonctionnelle médicale (UFM) de consultation externe. Elle est installée au pôle Mère-Enfant de l'établissement support du groupement hospitalier de territoire (GHT) Bresse-Haut-Bugey.

### Les professionnels du CHB travaillent depuis plusieurs années à la construction d'une réponse coordonnée entre les acteurs.

En octobre 2023, ils ont impulsé une rencontre entre les différents acteurs du collectif Santé du territoire -sous forme d'un speed-meeting – afin de renforcer les collaborations au service des femmes victimes de violences au sein de leur couple en favorisant les synergies et en renforçant la (re)connaissance de l'éco-système. Une trentaine de professionnels du médico-social avait répondu présents.



Grâce à un financement obtenu auprès de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en octobre 2023, le projet a d'abord pris la forme d'une consultation en janvier 2024. Puis le 05 novembre 2024, il a évolué, grâce au recrutement de professionnels, en unité *Chrysalide*.



A noter également qu'en décembre 2024, la Maison des femmes de Bourg-en-Bresse a rejoint le collectif national *Restart*, réseau national créé par la Dr Ghada HATEM, inspirante médecin cheffe de la Maison des Femmes de Saint Denis.

Ce réseau offre un partage d'expérience, une mise en lien entre les différentes maisons existantes sur le territoire, et de façon conséquente un soutien financier par l'intermédiaire de mécènes privés

engagés pour la cause : le groupe Casino et les Galeries Lafayette ont adressé leurs dons à la Maison des Femmes par ce biais. La force du collectif permet de porter un réel plaidoyer auprès des décideurs et offre une visibilité de ces structures au grand public.

<https://www.lamaisondesfemmes.fr/je-soutiens/un-collectif-national/>

## L'équipe

Afin de proposer un parcours de soins personnalisé à chaque patiente, la Maison des femmes est forte d'une équipe pluridisciplinaire formée avec du temps dédié :

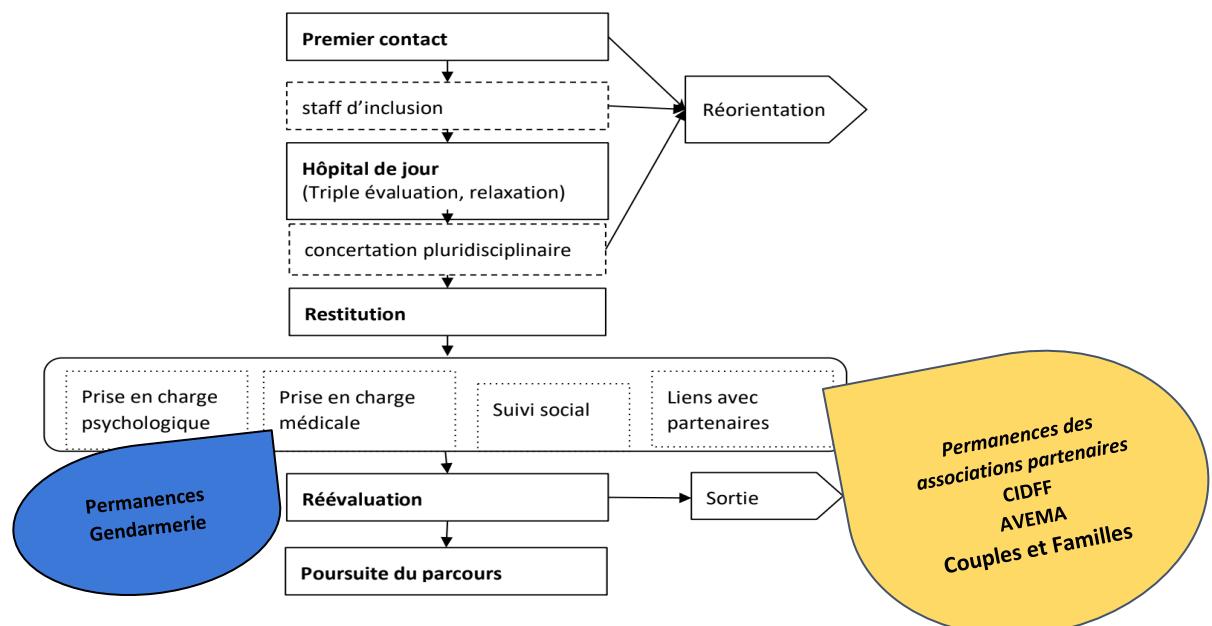
- Secrétaire-accueillante (0,9 ETP)
- Psychologue (0,8 ETP)
- Assistante sociale (0,3 ETP)
- Médecin (0,3 ETP)
- Sage-femme (0,3 ETP)
- Auxiliaire de puériculture (0,1 ETP)

Les professionnels se réunissent en concertation une fois par semaine afin d'échanger sur les situations et, au prisme de leurs compétences, proposer un parcours de soins adapté à chacune, en adéquation avec leur temporalité.

## Le parcours de soins

La Maison des femmes est ouverte à :

- Toute femme majeure victime de violences intra-familiales ou par un partenaire intime, avérées ou suspectées – par un partenaire actuel ou ex-partenaire/compagnon.
- Toute femme majeure ou mineure pubère reçue aux urgences gynécologiques pour viol.
- Toute femme résidant ou hébergée dans le territoire sanitaire du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse.



Retrouvez le parcours de prise en charge type sur notre chaîne youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=8-uz6KsWUDg>



Un centre de ressources pour les professionnels de santé

La Maison des femmes a également pour but de conseiller les professionnels en difficulté dans l'accompagnement d'une femme confrontée à des violences.

Peuvent contacter la Maison des femmes :

- Tout agent du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse qui dépiste une situation de violence infligée à une patiente qu'il prend en charge.
  - Tout professionnel de santé extrahospitalier.
  - Tout partenaire extérieur (institution, association) accompagnant une femme victime de violences précédemment détaillées et présentant des problématiques sanitaires.

## Des encouragements à solliciter la Maison des femmes par tous

L'équipe de la Maison des femmes a également communiqué auprès des professionnels de santé libéraux (médecins, sage-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens, dentistes...) pour leur indiquer les modalités de saisine pour un conseil ou orienter leur patiente avec son accord.



Soirée d'information auprès des gynécologues – Juin 2024

Tout professionnel de santé est incité à :

- **Dépister** : en toute situation, ne pas hésiter à questionner et accueillir la parole.
  - **Orienter** : proposer d'être accompagnée par une équipe spécialisée, au sein de l'hôpital.
  - **Partager** : avec l'accord de la patiente, compléter une fiche de liaison qui permettra à la Maison des femmes de contacter la patiente si elle ne le fait pas.

Plusieurs voies de communication sont possibles. En plus du téléphone – aux heures d'ouverture du secrétariat – ou du mail, les professionnels de santé peuvent utiliser la messagerie sécurisé du [GCS SARA MySisra](#) (« chrysalide »).

Des conseils seront promulgués au professionnel appelant selon ses interrogations et, au besoin, la patiente pourra être reçue pour faire le point sur la situation. Si la patiente ne souhaite pas de transmission d'information, l'anonymat de la patiente doit être respecté.

### *Modèle de fiche de liaison*

## Des formations pour sensibiliser



Depuis 2024, le CHB a inscrit à son plan de formation des sessions portant sur *les violences faites aux femmes* ouvertes à tous les agents du CHB. Elles sont animées par les membres de l'équipe de la Maison des femmes.

Après avoir défini ce qui caractérisent les violences faites aux femmes et les conséquences sur le quotidien et la santé des victimes, l'intervenante aborde la posture du soignant via le questionnement (comment questionner et accueillir la parole) et les différentes actions et mises en relation qui peuvent être proposées pour aider les personnes.

Plébiscitée par les participants pour la richesse des échanges et des outils mis à disposition, cette formation est particulièrement appréciée car elle répond à une réalité à laquelle tous peuvent être confrontés tant professionnellement que personnellement.

Par ailleurs, chaque promotion d'internes se voit proposer un temps de sensibilisation au dépistage et à la présentation de la Maison des femmes afin que les jeunes professionnels puissent s'emparer de la problématique.



**Sollicitez l'unité dédiée aux femmes victimes de violences**  
au Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse :  
**l'Unité CHRYALIDE.**



## VOUS ÊTES FACE À UNE FEMME VICTIME DE VIOLENCE ? Que faites-vous ?

Vous souhaitez être accompagné par rapport à une situation ?



Patiente d'accord pour la transmission des coordonnées  
**NOUS CONTACTER AU**  
**04 74 45 44 69**  
ou [chrysalide@ch-bourg01.fr](mailto:chrysalide@ch-bourg01.fr)  
(réserve aux professionnels, sans données sensibles)  
ou nous renvoyer la fiche d'orientation Unile Chrysalide  
par SISRA ou Fax.



Patiente ne souhaite pas la transmission des coordonnées  
**Respect du choix de la patiente**



**En cas de situation préoccupante, vous pouvez nous contacter en respectant l'anonymat de la patiente**

**Nous accueillons votre patiente pour faire le point sur la situation et vous accompagner au mieux.**

**Discretion et confidentialité** sont assurées par une équipe bienveillante, lors d'entretiens réalisés par des **professionnelles formées**, avec du temps dédié.

Selon les besoins de la patiente, un point sera fait sur sa situation :

- **médicale** (pathologies à prendre en charge avec éventuelle orientation vers des spécialistes, évaluation...)
- **psychologique** (suivi, évaluation, orientation)
- **sociale**

Pour un renseignement ou un rendez-vous

Secrétariat :  
04 74 45 44 69

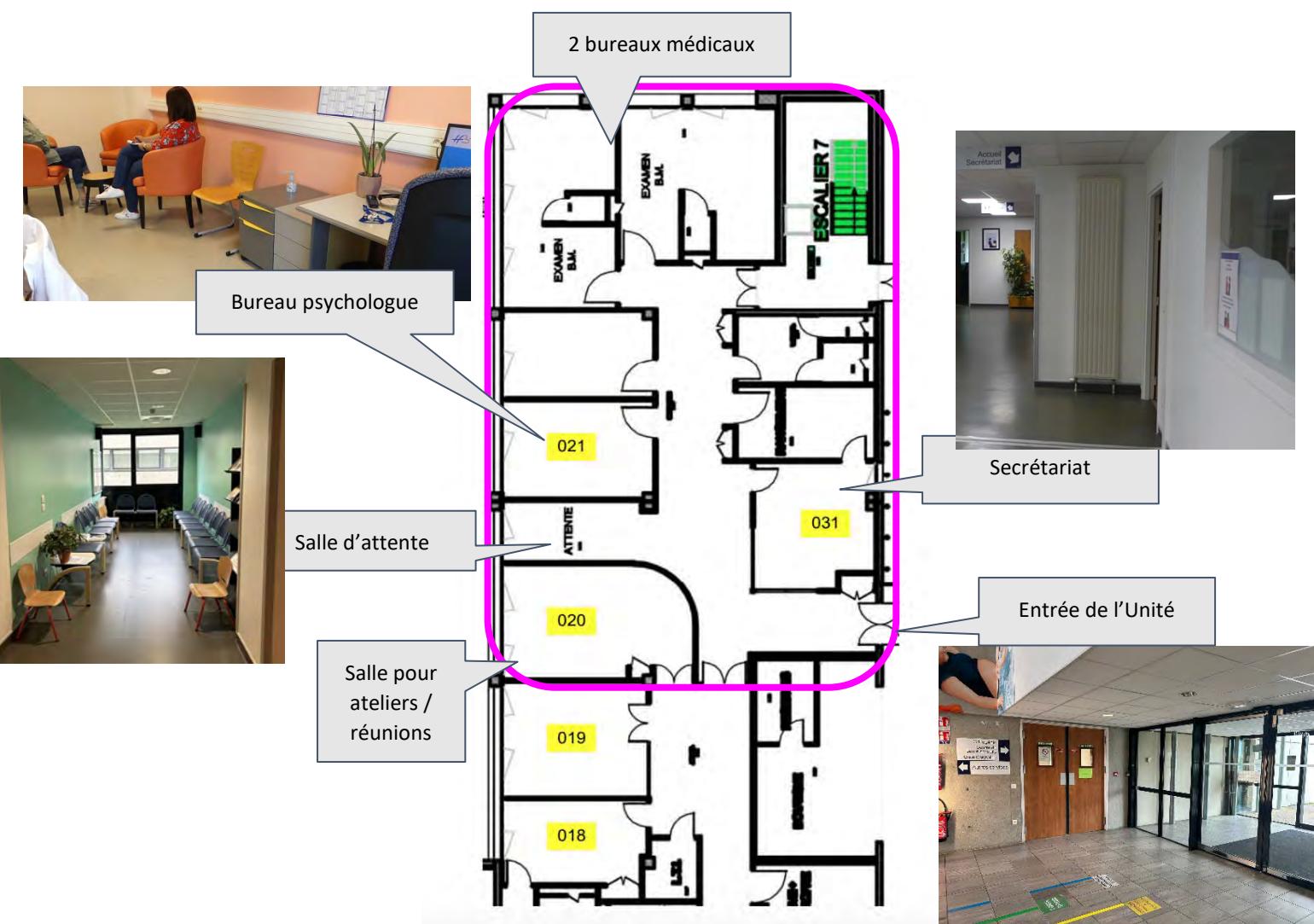


[violences.femmes@ch-bourg01.aura.mssante.fr](mailto:violences.femmes@ch-bourg01.aura.mssante.fr)

Mail :  
[chrysalide@ch-bourg01.fr](mailto:chrysalide@ch-bourg01.fr)



## La Maison des femmes Chrysalide en images



## Les acteurs du territoire mobilisés et coordonnés

Les violences faites aux femmes représentent un enjeu important de société et de santé publique : on estime que :

- 220 000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont chaque année en France confrontées à une situation de violence « au sein du ménage »,
- tandis que plus de 450 000 femmes sont victimes de violences « hors ménage »
- et que 125 000 femmes adultes vivant en France ont subi des mutilations sexuelles.

Les retentissements des violences ainsi subies sur la santé des femmes sont multiples, d'ordre physique, psychique et comportemental, nécessitant des soins adaptés et pluriels.

Pour améliorer la réponse à ces besoins de soins, un programme national de déploiement de dispositifs sanitaires spécialisés et dédiés à la prise en charge des femmes victimes, adossés à des établissements de santé tout en intervenant en lien avec la diversité des acteurs et partenaires du champ des violences faites aux femmes – associations, forces de sécurité intérieure, a été mis en œuvre dès 2020, en application du *Grenelle des violences faites aux femmes* de novembre 2019 et conforté par le *Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027*.

L'objectif est d'assurer aux femmes victimes de violences, quels que soient les types de violences subies (physiques, psychologiques, sexuelles, prostitutionnelles, conjugales...), un accès à un ensemble de prises en charge spécialisées, visant à répondre aux besoins de soins somatiques et psychiques des femmes, tout en prenant en compte la dimension d'accompagnement social qui est étroitement articulée à cette prise en charge.

C'est dans cette dynamique qu'a été signée une convention entre la Préfecture de l'Ain, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, le CHB et trois associations spécialisées : l'Aide aux victimes et médiation de l'Ain (AVEMA), le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Ain (CIDFF) et Couples et familles de l'Ain.

Dans le cadre du dispositif sanitaire dédié à la prise en charge des femmes par la Maison des femmes, la participation des associations permet de proposer *in situ* une prise en charge globale aux femmes victimes de violences, en prenant en compte l'accompagnement socio-juridique mis en œuvre par les associations de façon étroitement articulée avec la prise en charge des soins somatiques et psychiques.

Cela se traduit par des permanences régulières au sein de l'unité, en étroite articulation avec les professionnels de la Maison des femmes et dans le respect de la temporalité de chaque patiente et du parcours personnalisé de soins élaborés par les soignants.

**L'AVEMA** propose :

- la mise en place d'ateliers collectifs à destination des patientes, notamment à visée de reconstruction psycho-corporelle ;
- une permanence de l'intervenante sociale en commissariat et gendarmerie au sein de la Maison des femmes afin de favoriser une articulation optimale dans le parcours d'évaluation et de prise en charge de la femme victime.

**Le CIDFF** propose :

- la mise en place de permanences d'information juridique pour répondre aux demandes des patientes sur tous les champs du droit ainsi que sur les démarches administratives liées au départ du domicile ou encore la garde des enfants ;

- la mise en place de permanences emploi pour accompagner de manière individuelle les patientes en vue d'un retour à l'autonomie économique ou, selon le besoin, intervenir sous forme d'information collective.

**Couples et familles de l'Ain** propose :

- la mise en place d'ateliers d'écoute et d'accompagnement à destination des patientes, notamment à visée de restauration de l'estime de soi et des compétences parentales ;
- la mise en place pour les professionnels de la Maison des femmes des activités de relaxation en clôture de la matinée de consultations en hôpital de jour.

La CAF et la Maison de Protection des Familles de la Gendarmerie assurent des permanences dans les locaux. La Maison des femmes compte aussi sur le soutien d'autres partenaires :

- Police et Gendarmerie
- Pôle famille du TGI de Bourg-en-Bresse
- Les services intra-hospitaliers : Urgences, Centre de santé publique, Addictologie, PASS
- Le réseau VIF
- La Sauvegarde, ADSEA et l'Accueil de jour Femmes
- CSAPA et CARUD
- La PMI